



**ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE 2023-2024**

**AIDE A LA CAUTION**

**Prestation non cumulable avec l'Aide à l'Installation des Personnels (AIP)**  
et avec une action semblable accordée à un conjoint en poste dans l'académie  
ou dans une autre académie.

*Aide cumulable avec la prise en charge des frais de changement de résidence  
gérés par la DAF du rectorat.*

**Bénéficiaires :**

Personnels titulaires, retraités domiciliés dans l'académie, les enseignants des établissements privés sous contrat, contractuels de plus de 6 mois, les AED, les AESH, les apprentis et les étudiants apprentis professeurs.

*La prestation n'est pas accordée aux agents en disponibilité ou en congé parental.*

**Les personnels stagiaires ou nouvellement titularisés et les contractuels disposant d'un contrat d'au moins égale à un an doivent solliciter prioritairement l'AIP. Ils sont invités à formaliser leur demande sur le site [www.aip-fonctionpublique.fr](http://www.aip-fonctionpublique.fr).**

**Conditions d'attribution :**

L'aide est accessible aux agents de l'académie domiciliés dans l'un des quatre départements limitrophes de l'académie : Eure, Eure-et-Loir, Loiret et Oise.

Prestations servies aux agents locataires qui ont changé de résidence principale et ont, à cette occasion, versé un dépôt de garantie.

L'aide peut être accordée tous les 3 ans.

***Pour les agents colocataires,*** la situation de chaque agent qui ouvre droit sera examinée individuellement ; un dossier par agent signataire du bail de location devra être fourni.

La répartition de l'aide au dépôt de garantie versé, se fera au prorata du nombre de signataires du bail.

Le versement sera effectué au profit des agents qui ouvrent droit dans la limite de **800 € pour un même logement**.

**La notion de couple sera également retenue pour les concubins avec enfant(s) reconnu(s) conjointement et ceux qui ont conclu un Pacte Civil de Solidarité avant la signature du bail.**

Aide soumise au barème du quotient familiale au regard du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de l'année N-2 et le nombre de parts fiscales du foyer.

**Montant :**

Le montant maximum accordé est égal à 70% du montant du dépôt de garantie dans la limite de **800 euros**.



**LE DOSSIER EST A TRANSMETTRE DANS LES 6 MOIS QUI SUIVENT LA SIGNATURE DU BAIL**

ET DEVRA ETRE COMPLET A L'ECHEANCE DE CE DELAI.

**L'aide ne peut être accordée que dans la limite de l'enveloppe financière prévue à cet effet, elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.**

**A QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE ?**

**Rectorat de Versailles**  
**Pôle de l'action sociale**  
3 boulevard de Lesseps -78017-VERSAILLES Cedex  
Tel : 01 30 83 50 88  
Mail : [ce.actionsociale@ac-versailles.fr](mailto:ce.actionsociale@ac-versailles.fr)



**AIDE A LA CAUTION**

**2023-2024**

**Dossier à déposer dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat de location**

**Numéro de SÉCURITÉ SOCIALE (obligatoire) .....**

Madame - Monsieur ①

Nom : .....

Prénoms : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse personnelle du nouveau domicile : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse courriel : .....@.....

**Situation administrative de l'agent au moment du fait générateur du droit**

En activité : OUI  
NON (à préciser) .....

Date d'entrée en fonction dans l'académie.....

Corps/Grade actuel .....

Préciser : titulaire - stagiaire- auxiliaire - contractuel – retraité – apprentis ①

Indice nouveau majoré .....

Nom et adresse de l'établissement d'exercice .....

.....

Téléphone .....

Code établissement ..... **OBLIGATOIRE**

- Demande AIP : OUI - NON ①
- Demande AIP Ville : OUI - NON ①

**RESERVÉ À L'ADMINISTRATION - Montant accordé :**

Date de signature du contrat :

▪ Montant de la caution versée :

▪ RFR :

**Date de réception du dossier auprès des services administratifs .....**

① Rayer la mention inutile

**Situation de famille :**

Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Séparé(e) - Divorcé(e) - Vivant maritalement - Pacte civil de solidarité (PACS) - Retraité ①

PERSONNES VIVANT AU FOYER (autres que le demandeur)		
Nom - Prénom	Date de naissance	Profession et employeur du conjoint
Conjoint, Concubin		
Enfants à charge		Situation scolaire
↙		
↙		
↙		
↙		
↙		
↙		
↙		
↙		
↙		
↙		

① Rayer la mention inutile

**Eventuellement**

- Situation particulière à détailler .....  
.....  
.....

- Avez-vous déjà été bénéficiaire d'une aide d'action sociale éducation nationale ?

Si oui, laquelle ?.....

**BAREME :**

Le plafond de ressources pris en considération pour l'attribution de cette aide est établi sur la base du **revenu fiscal de référence** figurant **sur l'avis d'imposition N-2**.

Les enfants concernés dans la composition de la famille **sont les enfants de l'agent fiscalement à sa charge**.

**La situation de l'agent sera appréciée au moment du fait générateur du droit** ; sachant que tout changement dans la situation familiale ayant servi pour le calcul de l'imposition sur le revenu, pourra être pris en compte avec pièces justificatives.

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>PLAFOND DE QF</b>
----------------------	----------------------

1	22 000 €
1,25	22 000 €
1,5	17 467 €
1,75	14 767 €
2	16 000 €
2,25	16 000 €
2,5 et plus	15 000 €

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE :**

- Copie du dernier bulletin de salaire de l'agent **faisant apparaître l'encart en bas à gauche des coordonnées bancaires** (ou autres ressources : pension, allocations chômage).
- Copie du contrat pour les agents non titulaires. La durée du contrat initiale doit être égale ou supérieure à 6 mois.
- Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition n-2. Pour les personnels rattachés fiscalement aux parents, joindre une attestation sur l'honneur et une copie de la pièce d'identité du parent.
- Pour les agents qui ne peuvent fournir d'avis d'imposition à leur nom, **une copie de l'avis d'imposition des parents sera demandée.**
- Photocopie **intégrale** du livret de famille régulièrement tenu à jour **ou** de la carte d'identité pour les personnes seules.
- Photocopie du Pacte Civil de Solidarité **réactualisé** au moment de la demande.
- Eventuellement** : pièces officielles indiquant un changement dans la composition de la famille au 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- Copie intégrale du contrat de location sur lequel sera porté **le montant du dépôt de garantie versé** et la **date** de signature du bail.
- Pour les nouveaux personnels, copie de l'arrêté d'affectation de l'agent nommés dans l'académie à la rentrée scolaire 2023/2024.
- Pour les nouveaux personnels, fournir une attestation de non perception de l'AIP (aide à l'installation des personnels).
- Relevé d'identité bancaire (format A4, non raturé) du compte figurant sur le bulletin de salaire. Il devra être lisible et libellé au nom, prénom et adresse complète de l'agent demandeur.**

**Je soussigné(é) (nom, prénom) .....**  
**atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.**

Fait à..... Le.....

**Signature du demandeur :**

**« La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 441.1 et 441.6 du Code pénal) ».**



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ATTESTATION DE NON PERCEPTION D'UNE PRESTATION D'ACTION SOCIALE  
VERSEE PAR L'EMPLOYEUR**

à compléter par l'employeur du conjoint  
(sauf pour les conjoints travaillant dans l'académie de Versailles)

Je soussigné(e) (*nom et fonction*) .....

Organisme / Entreprise / Etablissement .....

atteste que Monsieur/ Madame (*nom et prénom*)

.....

Domicilié(e) au .....

.....

.....

**Ne bénéficie d'aucune aide au titre d'une prestation d'aide au logement**

pour son logement situé au .....

Fait à la demande de l'intéressé(e), pour servir et faire valoir ce que de droit.

A ....., le .....

Signature

Cachet

**A RETOURNER AU**

Rectorat de Versailles

SAPAP- Pôle de l'action sociale

3 boulevard de Lesseps -78017-VERSAILLES Cedex

Mail : [ce.actionsociale@ac-versailles.fr](mailto:ce.actionsociale@ac-versailles.fr)